

AVIS DE COURSE

National Nord YOLE OK

et

interserie dériveur

LAC DU DER

**Samedi 19 Dimanche 20 et Lundi 21 mai
2018**

organisé par :

**Ligue de l'Enseignement
Base Nautique Yves CHAUPIN
51 290 GIFFAUMONT**



Préambule : Le Français sera la langue officielle pour l'épreuve.
En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (2017/2020)
- 1.2. Les règlements fédéraux.
- 1.3. Le Règlement de police du Lac
- 1.4. Les règles de classe, sauf si l'une quelconque d'entre-elles est modifiée par les instructions de course.
- 1.5. Le présent Avis de Course.

2. PUBLICITE

Les concurrents portant une publicité sur leur voilier doivent présenter la carte ou l'autorisation ponctuelle. L'autorité organisatrice doit remettre au comité de course, avant le départ de la première course de l'épreuve, la liste des concurrents ayant présentés leur carte ou leur autorisation ponctuelle.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Les régates sont ouvertes :

- national Yole OK : La régata est ouverte aux équipages de la classe Yole OK.
- Interserie National Dériveur : la régata est ouverte aux dériveur dont le rating est < ou = à 1200

Les bateaux admissibles peuvent se pré inscrire en complétant le formulaire joint page 5 et 7 de l'Avis de Course et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au plus tard **Lundi 7 Mai 2018**.

Deux méthodes sont possibles : soit par courrier postal ou par e-mail

Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le Cachet médical ou avec présentation d'un Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et compétitive de la voile et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	avant Lundi 7 mai 2018	après le Lundi 7 mai 2018
Dériveur Solitaire	36 €.	51 €.
Dériveur Double	60 €.	82 €.

5. PROGRAMME

-Confirmation des Inscriptions : au Centre Ligue de l'Enseignement Vendredi 18 mai de 17h à 19h00
Samedi 19 mai de 9h30 à 14h00

-Pot d'Accueil : Samedi 19 mai à 18h45 à l'Ecole de Voile Yves CHAUPIN

-Repas des Equipages : Samedi 19 mai à 20h00 au Centre Ligue de l'Enseignement (à 100 mètres de l'école de voile).

-Proclamation des Résultats et remise des Prix : Lundi 21 mai vers 13h45

Jours de Course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Nombre de Courses maxi par jour	
19/05/2018	11h30 pour Yole Ok 14h30 pour IND	4	
20/05/2018	10h00	6	
21/05/2018	9h30	4	plus de départ après 13H00

6. JAUGE

Sans objet

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale, les annexes seront données aux équipages inscrits

8. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : construit de type *Triangle, Banane ou Trapèze*.

Les départs de chaque série seront indépendants : un départ Yole Ok et un départ IND.
Les séries évolueront sur le même parcours.

9. SYSTEME DE PENALITE

La règle ISAF 44.1 s'applique.

10. CLASSEMENT

- 10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2
- 10.2. Le nombre de courses maximum à courir est de 14
- 10.3. Le Système de Points a Minima de l'Annexe A, sera appliqué.
- 10.4. Le classement s'effectuera en temps réel pour le national Yole Ok.
Le temps compensé sera utiliser pour le classement de L'intersérie dériveur

11. PLACE DE PARKING

Les véhicules doivent stationner impérativement aux emplacements réservés à cet effet :

Le parking de l'Ecole de Voile, sera régit d'exclusivité aux usagers de la Base Nautique par arrêté municipal.

Le stationnement des véhicules sur le parc à bateau n'est autorisé que pour le dépôt ou l'enlèvement des remorques.

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- coupe ou trophée attribué aux : 3 premiers des Yole Ok
- coupe ou trophée attribué aux : 1^{er} double IND
- coupe ou trophée attribué aux : 1^{er} solitaire IND

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ACCUEIL DES COUREURS, HEBERGEMENT ET RESTAURATION




Centre d'Hébergement : Tél : 03 26 62 10 30 – Email : contact@cslufolep.com

Accueil des Coureurs en pension complète sur place dans les locaux du club organisateur « Ligue de l'Enseignement » à partir du vendredi 12h00, et tout le weekend sous condition de réservation.

Nous nous trouvons à 100 mètres de la base nautique.

Possibilité de réserver des repas, nuitées, petit déjeuner, panier repas en remplissant le formulaire page 8 et joignant le règlement avant le **Lundi 7 Mai 2018**.

se préinscrire



avant le Lundi 7 Mai 2018 par courrier postal ou e-mail

Seules les préinscriptions et réservations hébergement restauration avec règlement reçues avant le lundi 7 Mai 2018 seront prises en compte.

Soit par courrier postal à :

Ligue de l'Enseignement
51290 GIFFAUMONT – France

règlement par chèque à l'ordre «Ligue de l'Enseignement de la Meuse »

Soit par courrier électronique :

email : contact@cslufolep.com

scan de la préinscription et réservation + attestation de virement bancaire

IBAN : FR76 1027 8020 0100 0123 4714 090

BIC : CMCIFR2A

Pour les mineurs :

Autorisation parentale

Je soussigné, M autorise mon enfant

à participer à la régata du 19 au 21 mai 2018 au Lac du Der et dégage la responsabilité des organisateurs quant aux risques inhérents à cette participation.

Signature de l'un des Parents (mention nécessaire écrite : Bon pour autorisation parentale)

Fait à

, le

2018

Engagement course

Barreur : NOM..... Prénom :

Equipier : NOM..... Prénom :

Solitaire	Type :.....	Avant le 7 Mai 36.00 €.	Après le 7 Mai 51.00 € €
Double	Type :.....	Avant le 7 Mai 60.00 €.	Après le 7 Mai 82.00 € €

Réservation Hébergement et restauration

Nom et prénom :

Coût par Personne

Nombre de Personnes

Vendredi 18 mai

Déjeuner Self-service 12h45-14h00	11,90 €	X.....	= € +
Dîner Self-service 20h00-21h00	11,90 €	X.....	= € +
Nuitée (accueil jusqu'à 22h30)	13,80 €	X.....	= € +

Samedi 19 mai

Petit Déjeuner 7h30-8h45	3,90 €	X.....	= € +
Déjeuner Self-service 12h00-13h30	11,90 €	X.....	= € +
«Repas des Equipages» 20h00 (attention limité à 80 personnes)	16,50 €	X.....	= € +
Nuitée	13,80 €	X.....	= € +

Dimanche 20 mai

Petit Déjeuner 7h30-8h45	3,90 €	X.....	= € +
Déjeuner Panier Repas	10,40 €	X.....	= € +
Dîner Self-service 19h15-20h00	11,90 €	X.....	= € +
Nuitée	13,80 €	X.....	= € +

Lundi 21 mai

Petit Déjeuner 7h30-8h45	3,90 €	X.....	= € +
Déjeuner Panier Repas	10,40 €	X.....	= € +
			= € +

Engagement course + hébergement et restauration = €